une plaque d'immatriculation commerciale. On peut obtenir ces plaques aux bureaux du « Secretary of State », dans les stations de pesage, ou à l'« Office of Motor Transportation », à Lansing (Michigan).

Les propriétaires de camions canadiens peuvent acheter des plaques d'immatriculation du Michigan, à un coût calculé selon le poids total autorisé (PTA). De plus, l'État perçoit une taxe sur le diésel, calculée selon le nombre de milles parcourus dans l'État et d'après la consommation moyenne en milles au gallon. En général on se fie aux déclarations des camionneurs. Toutefois, des vérifications peuvent être faites au hasard par les autorités de l'État.

Pour obtenir plus de renseignements sur les exigences actuelles à cet égard au Michigan, en Indiana ou en Ohio, les conducteurs canadiens de véhicules commerciaux sont priés de s'adresser aux endroits suivants:

Driver and Vehicle Services Department of State 764 Krowner Dr. Lansing, Michigan 48918

Téléphone: (517) 322-1460

Michigan Department of State Secretary of State Office 312 Michigan Avenue Detroit, Michigan 48226

Téléphone: (313) 843-1500

Registration of Vehicles Bureau of Motor Vehicles 409 State Office Building Indianapolis, Indiana 46204

Téléphone: (317) 232-2795

Department of Highway Safety Bureau of Motor Vehicles 4300 Kimberley Parkway Columbus, Ohio 43227

Téléphone: (614) 863-7500

Voies navigables

Le transport maritime joue un rôle plus important au Michigan que dans la plupart des autres États. Le trafic sur la rivière Detroit est l'un des plus denses au monde. Ainsi, selon les chiffres du Corps of Engineers, U.S. Department of the Army, 25 millions de tonnes courtes ont été manutentionnées dans le port de Detroit en 1978. Les autres ports du Michigan sont Muskegon, Port Huron, Sault Sainte-Marie et Bay City.

Le lac Michigan ne baigne qu'une partie limitée de l'Indiana. Le port de l'Indiana, Burns Waterway Harbor, a été achevé en 1969, et les plus grands navires mar-